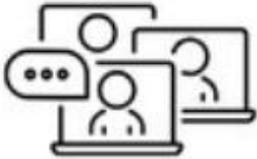




FÉDÉRATION NATIONALE  
DES ORTHOPHONISTES

  LES  
WEBINAIRES  
DE LA FNO !  
S3E1 | INSTALLATION

**24 septembre 2024**



**Comptabilité  
et  
Cotisations sociales**

# Aides jeunes diplômé.es

- Aides à l'installation si installation en zone sous dense
- Parfois aides locales pour l'installation d'un professionnel de santé (mairie, commune, régions...)
- ACRE :

Pour bénéficier de l'aide à la création ou à la reprise d'entreprise (Acre), vous devez :

- être en début d'activité ;
- ne pas avoir bénéficié de l'Acre dans les 3 années précédentes.

Les entrepreneurs qui bénéficient de l'Acre sont exonérés de certaines cotisations pendant 12 mois à compter de la date de création de leur entreprise.

Si vous bénéficiez de l'Acre le montant de vos cotisations et contributions restant dues pour la première année de votre activité est de :

- 4 411 € pour les infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes et pédicures-podologues.

Pendant cette période d'exonération, en fonction de votre revenu déclaré vous validez des trimestres pour la retraite de base.

# Aides jeunes diplômé.es

Pour la retraite complémentaire, les droits sont validés en fonction des cotisations versées.

Le montant de l'exonération dépend du montant de vos revenus :

- l'exonération est totale si vos revenus sont inférieurs ou égaux à 34 776 € (75 % du plafond annuel de la Sécurité sociale) ;
- l'exonération devient dégressive si vos revenus sont supérieurs à 34 776 € et inférieurs ou égaux à 46 368 € ;
- l'exonération n'est pas applicable lorsque vos revenus sont supérieurs à 46 368 € (une fois le plafond annuel de la Sécurité sociale).

Vous n'avez aucune demande à effectuer.

Vous obtenez l'Acre automatiquement dès la création ou la reprise d'activité, sans formalités, à condition de ne pas avoir bénéficié de l'Acre dans les 3 années précédentes et d'avoir le contrôle effectif de la société.

# Sommes à mettre de côté

Pour la carpimko environ 3000 avec l'ACRE.

Des rattrapages pourront être faits l'année suivante en fonction du revenu N-1

Pour l'URSSAF, il faut compter à peu près 22% de charges . Les deux premières années, les cotisations sont calculées sur une base forfaitaire.

La première année, avec l'ACRE, certaines cotisations sont prises en charge, il faudra compter environ 1000 euros.

En général, charges = entre 30 à 50%

Sachant que la première année, il y a pas mal d'exonérations. L'idée est d'estimer le revenu par rapport au PASS (46368 euros) car les exonérations notamment grâce à l'ACRE en dépendront.

# Quelques exemples

## Exemple 1

1ère année 2023 : revenu professionnel annuel forfaitaire retenu = 19% du PASS

RB = 0

RC + ASV + RID = 3030 euros

2ème année : revenu N-1 = 30000 euros

Comme inf 75% PASS = exonération totale ACRE pour N-1

RB = 3030

Régul RB = 0

Crédit RID = - 862 euros

RC + ASV + RID = 3173 euros

3ème année : revenu N-1 = 35000 euros

RB = 3536 euros

Régul RB = 3536 - 3030 = 506 euros

RC + ASV + RID = 3357 euros

# Quelques exemples

## Exemple 2

1ère année 2023 : idem

2ème année : revenu N-1 = 35000 euros

Comme compris entre 75% et 100% PASS = exonération ACRE partielle pour RB et RID  
pas exonérée

RB = 3536

Régul RB = 811,42 euros

RC+ASV+RID = 3322 euros

3ème année = revenu N-1 = 30000 euros

RB = 3030 euros

Régul RB = 3030 - 3536 = - 506 euros

RC+ASV+RID = 3216 euros

# Quelques exemples

## Exemple 3

1ère année = **idem**

2ème année = revenu N-1 = 50000 euros

Comme sup PASS = pas d'exonération ACRE pour 2023

RB = 4556 euros

Régul RB = 4556 euros

RC+ASV+RID = 3774 euros

3ème année = revenu N-1 = 55000 euros

RB = 4650

Régul RB = 4650-4556 = 94 euros

RC+ASV+RID = 3989 euros

# Micro BNC vs frais réels

Pour pouvoir déclarer en micro BNC, il faut avoir un chiffre d'affaires inférieur à 77 500€.

Le micro BNC octroie un forfait de charges à 34%, il est donc intéressant dès lors que vos charges n'excèdent pas 34% de votre chiffre d'affaires. Au delà il vaut mieux déclarer en frais réel (à noter que cela demande une comptabilité beaucoup plus chronophage)

Pour vous aider à remplir votre déclaration :

[Guide de la déclaration sociale et fiscale 2024](#)

# Association de Gestion Agréée

La non inscription à une AGA n'entraîne plus de pénalités. Toutefois, l'adhésion à une AGA peut présenter les avantages suivants :

- conseils notamment pour ceux qui n'ont pas de comptable
- Réduction d'impôts =  $\frac{2}{3}$  cotisation AGA + frais comptabilité dans la limite de 915 euros

La comptabilité peut être confiée à un comptable. De nombreux cabinets comptables proposent un robot afin de faciliter la comptabilité pour les orthophonistes qui souhaitent la faire elles-mêmes.

Il est nécessaire de dissocier compte pro et compte privé.

# Importance d'une prévoyance

CPAM :

- En cas d'arrêt, versement d' IJ à partir du 4ème jour et ce jusqu'au 90ème jour. Pour y prétendre, il faut justifier d'au moins 12 mois d'affiliation continue.
- Maternité: indemnité de repos maternel + IJ forfaitaire . Pour y prétendre, il faut justifier de 10 mois d'affiliation à la date prévue de l'accouchement. et être à jour des cotisations échues.

CARPIMKO : versement d' IJ du 91ème jour au 1095ème jour en cas d'incapacité. Il faut être à jour de ses cotisations.

Il est fortement conseillé de souscrire un contrat de prévoyance privée.

→ Toujours rester à jour de ses cotisations, en cas de difficultés financières, des étalements peuvent être demandés.



**D'autres questions ?**

**Contactez vos syndicats régionaux**  
**<https://www.fno.fr/la-fno/>**  
**ou envoyez un mail à [contact@fno.fr](mailto:contact@fno.fr)**